
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1989-1990

8 DÉCEMBRE 1989

BUDGET ADMINISTRATIF

du Ministère de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 1990*

BUDGET ADMINISTRATIF

**du Ministère de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 1990**

CORRIGENDUM

Il est proposé de modifier comme suit le tableau des allocations de base:

**SECTION 10 — SECRETARIAT GENERAL
DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE**

PROGRAMME 03 — INFORMATIQUE ADMINISTRATIVE

TITRE I — DEPENSES COURANTES

Allocations 12.03.03

Conventions d'assistance informatique pour les Cabinets ministériels et connexions avec l'informatique des Ministères: 4,5 millions de francs.

JUSTIFICATION

Le libellé proposé définit plus exactement l'utilisation du crédit, dont le montant reste inchangé.

Le Ministre de la Rénovation rurale, de la Conservation de la Nature,
des Zonings industriels et de l'Emploi

E. HISMANS

Le Ministre du Budget, des Finances et du Transport
pour la Région wallonne

A. DALEM